Master Negative Storage Number

OCI00073.07

MICROFILMED 1994

CLEVELAND PUBLIC LIBRARY
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND, OH 44110-4006

GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT,
PHASE IV.

THE RESEARCH LIBRARIES
GROUP, INC.

Funded in part by the
NATIONAL ENDOWMENT
FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without
permission from the Cleveland Public Library

La vie de Nivet, dit Fanfaron

A Rouen

[1753]

Reel: 73 Title: 7

BIBLIOGRAPHIC RECORD TARGET
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

RLG GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT, PHASE IV
JOHN G. WHITE CHAPBOOK COLLECTION

Master Negative Storage Number: OCl00073.07

Control
Number: AAV-9332
OCLC Number : 07073603
Call Number : W 381.54T V67 no. 1
Title : La vie de Nivet, dit Fanfaron : qui contient les vols, meurtres qu'il a faits depuis son enfance, jusqu'au jour qu'il a été rompu vif en place de Gréve, avec Beauvoir son maître d'ecole, Baramon & Mancin, ses complices.
Imprint : A Rouen : Chez Pierre Seyer, [1753]
Format : 23 p. ; 15 cm.
Note : Title from cover.
Note : Binder's title: Vie de Nivet.
Subject : Nivet, Philippe.

MICROFILMED BY
PRESERVATION RESOURCES (BETHLEHEM, PA)
On behalf of the
Preservation Office, Cleveland Public Library
Cleveland, Ohio, USA
Film Size: 35mm microfilm
Image Placement: IIB
Reduction Ratio: 8:1
Date filming began: 12-16-94
Camera Operator: CS

W
351.54T
V67

W 381.54 T-V67 72997 W

LA VIE
DE NIVET,
DIT FANFARON,

QUI contient les Vols, Meurtres qu'il a faits depuis son enfance, jusqu'au jour qu'il a été rompu vif en place de Gréve, avec BEAUVOIR, son Maître d'Ecole, BARAMON & MANCION, ses Complices.

A ROUEN,

Chez PIERRE SEYER, rue Ecuyere, à l'imprimerie du Levant.

Avec Permission.

THE CLEV PUBLIC LIBRARY

AVIS DU LIBRAIRE AU LECTEUR.

*COMME rien n'intéresse plus le Public que ce qui peut contribuer à son repos & à sa sûreté, j'ai crû, mon cher Lecteur, ne pouvoir mieux montrer mon zèle, qu'en vous donnant la Vie d'un homme qui, par ses Crimes affreux & detestables Assassinats, a toujours cherché les moyens de vous en priver; l'on en a obligation entiere à ce sage Magistrat, * dont les soins & les veilles rendent journellement au bien public; sans lui & ceux qui sont prépposés par Sa Majesté, à la vengeance publique, nous serions bien à plaindre; car de semblables Monstre, que celui dont j'entreprends de vous donner la Vie, seroient capables de détruire totallement un Etat.* 7299W

J'ai lieu de croire, mon cher Lecteur, que vous voudrez bien donner votre suffrage à ce Livre, qui ne tend dans tout son contenu, qu'à vous faire concevoir de l'horreur des crimes inouis dont un misérable est capable, lorsqu'il est abandonné de Dieu, & vous exhorter en même tems à fuir les mauvaises Compagnies qui entraînent pour l'ordinaire la jeunesse dans un précipice pareil à Nivet.

* M. Hérault, Lieutenant de Police.

AVIS
A LA JEUNESSE.

LE but que doit avoir un Auteur dans les Ouvrages qu'il donne au public, ne doit avoir pour objet que l'utilité publique. Celui que je lui donne aujourd'hui n'a d'autres motifs, puisqu'il ne tend uniquement qu'à faire concevoir à la Jeunesse de l'horreur du crime, & l'engager à le fuir & le détester par les réflexions qu'elle fera sur la vie scélérate de ces malheureux dont je vais décrire les actions abominables.

Je m'estimerai trop heureux & bien récompensé si je puis réussir dans mon projet; en tout cas, mon intention n'a été que de donner à la jeunesse, en faisant la lecture de mon Livre, les moyens de se garantir des mauvaises compagnies, qui est le seul écueil qui la fait pour l'ordinaire échouer. De semblables expressions produisent souvent des effets extraordinaires dans le cœur de l'homme, & le retire de l'aveuglement où il est pour le conduire dans le vrai chemin. Profitez-en donc Garçons & Filles, fuyez les mauvaises compagnies, ne liez amitié qu'avec des personnes de vos peres & meres avec une parfaite obéissance. Ne vous dérangez jamais de votre devoir de Chrétien en quelqu'état que vous vous

trouviez. Penſez à Dieu, offrez-lui toutes vos penſées & toutes vos actions, attachez-vous à lui plaire en tout. Que la fin tragique de Nivet & ſes Complices vous ſerve d'exemple, que la récompenſe d'un bien éternel & durable vous faſſe entiérement détacher des richeſſes de ce monde qui corrompent l'eſprit, entraînent le corps dans un précipice affreux, & perdent l'ame. Tant que vous ferez ces réfléxions, vous vous garantirez certainement d'une fin pareille à celle de Nivet; l'exemple touche plus que tout autre choſes, celui de ce miſérable doit vous pénétrer vivement, & vous engager à prendre de fortes réſolutions de vivre chrétiennement, d'éviter la ſociété de certaines gens qui ne cherchent, par leurs pernicieuſes leçons, qu'à vous empoiſonner le cœur, ſéduire votre maiſon & vous perdre. Que le luxe, la bonne chere, le jeu, l'intérêt & la néceſſité ne vous faſſe rien faire de contraire à l'honneur, car ces vices contribuent beaucoup à la perte de l'homme, & ce ſont eux pour la plupart du tems qui le menent à l'Echafaut. Faites, je vous prie, attention à ce que je viens de vous dire, & loin de me regarder comme un ſévere Cenſeur, recevez ce petit avis comme un effet de ma bonne volonté & de la douleur que j'aurois de vous voir en pareil cas.

LA VIE
DE NIVET.

PHILIPPE NIVET, naquit en l'année 1696, en la Ville de Caën en Normandie; son Pere étoit Cardeur de Laine, honnête homme dans sa Profession, de figure extraordinaire, la nature l'avoit rendu cul de jatte. Il ne négligea rien, ainsi que son épouse, suivant leur faculté, pour donner à leur fils une éducation conforme à sa naissance. Il vécut avec eux jusqu'à l'âge de huit à neuf ans, sans donner aucune preuve de son mauvais penchant. Ce fut dans ce tems qu'il fit connoissance de plusieurs jeunes libertins de son quartier, avec lesquels il lia amitié, lesquels lui conseillérent de voler son pere & sa mere pour subvenir au jeu Nivet profita de leurs leçons, & força quelques jours après une armoire chez son pere, où il prit des hardes & du linge apartenant à son frere. Comme il étoit sur le point de se sau-

vet avec sa proye, il fut surpris par son frere, qui s'empara d'un pistolet, & voulut le décharger sur lui. Nivet prit la fuite promptement, & évita le coup. La crainte qu'il eut de quelques mauvais traitemens, s'il retournoit à la maison, l'engagea alors à la quitter pour jamais; il vécut ainsi éloigné de ses pere & mere jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'il fut pris comme complice d'un Vol considérable fait à Rouen, pourquoi il fut condamné par le Parlement aux Galeres, où il resta jusqu'au moment que la peste survint à Marseille; il profita de cette Contagion pour s'chaper des Galéres, ce qui lui réussit, comme il le desiroit : Il s'en vint droit en à Avignon, ayant encore quatre-vint-dix Louis d'or qu'il avoit gagné, escroqué, pour parler en termes de Voleur, tant sur le grand chemin que sur les Galéres, où il avoit fait connoissance de Beauvoir, qu'on peut dire être l'auteur de son sanglant désastre par les cruelles leçons qu'il lui donna d'*assassiner ceux qu'il voudroit voler*. Jamais écolier ne fut plus docile que Nivet, & jamais maître ne fut plus écouté que Beauvoir. De petit filou que Nivet étoit, il devint comme on le verra par la suite, un des plus fameux & des plus gros voleurs; deux mois après Beauvoir trouva le secret d'en faire

de même que son écolier & le rejoignit à Avignon où ils passérent quelques tems ensemble, après quoi ils s'en vinrent du côté d'Orléans, où ils assassinérent le 22 Août 1724 les nommés Boulangers & Herpin, Marchands Merciers, & firent plusieurs vols avec effraction qui mirent l'allarme dans tout ce Canton.

Beauvoir commença à se repentir de sa méchanceté & des cruautés qu'il avoit exercée pendant toute sa vie, ce qui lui fit prendre la résolution de se retirer dans un endroit où il fut méconnu; il n'en fut point de plus favorable & de plus propre à son dessein que le Port de Cettes: il en communiqua avec Nivet, sans néanmoins lui alléguer les raisons qui l'obligeoient à y aller. Les adieux faits de part & d'autre, Beauvoir partit pour le port de Cettes & Nivet pour Paris, dans les idées bien différentes l'un de l'autre, puisque le premier y alloit pour changer de vie, & le second pour rendre la sienne plus criminelle, dans la plus florissante de l'Europe.

Nivet perdit de vue son Maître, & chercha à son arrivée les moyens de former une Compagnie capable comme lui de tout entreprendre pour vivre aux dépends du sang & de la bourse d'autrui; ce fut là qu'il mit en usage tous les ressorts de son ima-

gination & de toute inclination naturelle au main ; il ne pût cependant éxécuter en qu'il souhaitoit aussi promptement qu'il l'auroit voulu, ce qui le porta à acheter un Carosse & trois chevaux pour le louer en qualité de Fiacre, & le conduire lui-même ; pour cet effet, il fût se loger à la Granche-Bateliere près la Porte Montmartre. On aura peine à croire que ce malheureux n'a pris cet état que pour en venir mieux à ces fins. Ce qui lui arriva cependant quelque tems après avec son Carosse, prouve bien qu'il n'étoit plus Apprentif dans l'Art de voler, & qu'il en sçavoit autant que son Maître, & que ce n'étoit point l'intérêt du louage de son Carosse qui le guidoit, puisqu'il ne le sortoit qu'à la brune, & ne le rentroit qu'à la pointe du jour, ce qui le faisoit passer, au dire de ses voisins, pour un Fraudeur & un Contrebandier, eut égard à la dépense qu'il faisoit & aux airs qu'il se donnoit. Cette idée se trouve bien fausse par le coup hardi qu'il fit rue des Victoires le 2 Août 1727 Il plaça son Carosse à la porte d'un particulier, monta sur l'impériale, & à la faveur d'une échelle brisée qu'il avoit apportée, il entra dans le premier Appartement par la fenêtre, & décrocha une Pendule & emporta plusieurs cannes

& épées qui étoient sur des chaises, & qui apartenoient à différens Particuliers qui étoient à table dans une chambre voisine, qu'une simple porte vitrée séparoit.

Un coup aussi téméraire doit bien faire regarder cette homme comme l'Antagoniste de Cartouche, pour la soupleſſe & la subtilité. En effet, qui peut se figurer que un homme soit assez hardi d'entreprendre seul de voler dans une chambre où il entend à côté une compagnie de dix à douze personnes, cela paroîtra impossible, cela est pourtant arrivé par ses dépositions.

Nivet ambitieux d'acquérir des richesses à quelque prix que ce fût, se voyant secondé par sa mauvaise étoile, employa tout ce qui lui vint à l'esprit pour en venir à son but, tantôt à l'aide de son Carosse il faisoit des vols de tous côtés, & tantôt les faisoit à pied quand il s'agissoit de meurtres & d'assassinats.

Nivet pour lors avoit fait société avec plusieurs Bandis & Libertins aussi déterminés que lui ; il tenoit avec eux des Assemblées particulieres pour délibérer sur les mesures qu'ils prendroient pour faire quelque nouveau vol qui pût subvenir aux frais de leur dépenses, & à l'entretien de leurs Concubines ; il y avoit déjà du tems que ils étoient dans l'inaction, lorsque la sai-

ſon fâcheuſe de l'Hyver leur procura l'occaſion de ſignaler leur valeur meurtriere, & d'emporter un butin conſidérable Cette Scéne ſe paſſa dans la rue S. André des Ars ſur les huit heures du ſoir. Nivet s'étant aperçu qu'un Orphévre de cette rue avoit l'habitude de fermer ſa boutique à ſept heures & de la laiſſer entr'ouverte, y entra avec trois de ſes Camarades, ſaiſi le bon homme au colet & le poignarda pendant que ſes Camarades enlevoient ce que il y avoit de plus précieux dans la boutique; ce coup fait, ils ſe rétirérent.

Cette action fit grand bruit le lendemain, mais vainement on en chercha les auteurs, l'heure de Nivet n'étoit pas encore venue, il n'avoit pas encore mis le comble à ſes crimes, & ſa malheureuſe deſtinée le réſervoit à des effets plus tragiques.

Tout ce que nous avons dit juſqu'ici à ſon ſujet, n'a rien qui aproche de la barbarie, & de la férocité des actions que nous allons réciter; on pourroit même hazarder de dire que ſa vie n'a été juſqu'à preſent qu'un jeu, ſi on la compare à celle qu'il a mené depuis.

Content, ainſi que ſes Camarades, de n'avoir point été découvert, il s'imagina être à l'abri des châtimens que méritoit un tel forfait, & ſe flâta de réuſſir de plus en

plus, & de n'être jamais reconnu. Réflexions ordinaires des misérables. Il continua dans cette pensée à pousser son inhumanité jusqu'à l'excès & à se rendre abominable à Dieu, & aux hommes. L'argent qu'il avoit eu de son dernier vol étant consommé, il tient une nouvelle Assemblée pour en faire un autre qui pût raporter des fonds à la Societé. L'on fut porté pour celui des Invalides. Nivet comme le plus ancien & le chef de la bande, déclara qu'il le feroit seul. Ses Camarades interressés à sa conversation, lui remontrérent qu'il y avoit trop de danger pour qu'il s'y exposa seul, qu'il n'en étoit pas de même d'une Citadelle que d'une maison Bourgeoise, & qu'il ne devoit pas trouver mauvais qu'ils l'accompagnassent. Nivet aussi fier que résolu, les remercia de leur bonne volonté, & leur dit qu'il étoit de l'ordre qu'un Capitaine s'exposât pour tous ses Soldats suivant les anciens Romains.

Ses Camarades soumis à sa volonté, ne voulurent point s'exposer davantage à l'accroissement de sa gloire, & dans l'instant le quittérent, après avoir reçû ses ordres pour aller chacun dans leur quartier y attendre la réussite de son projet.

Nivet monte à cheval aussi-tôt qu'ils sont partis, prend un petit *Décroteur*, & va

droit aux Invalides, où après avoir examiné par les dehors les endroits les plus favorables à son entreprise il choisit celui qui lui parut le plus aisé; il descendit de cheval, le donna à garder à un petit garçon, & avec un échelle de corde qu'il crampona au mur, il monta dessus, força une des croisées de l'Eglise, entra dedans & y prit la Croix qu'il emporta, & sortit par le même endroit qu'il étoit entré. Cette entreprise auroit paru difficile à tout autre qu'à Nivet s'il n'avoit été pleinement instruit par l'Orphévre qui avoit fait cette Croix, de la façon dont il falloit s'y prendre pour l'avoir. Tout réussit à gré dans cette occasion à Nivet, il porta à l'instant la Croix à ce même Orphévre qui la fondit, & ne lui en donna que partie de la valeur, lui achetant la livre sur le pied du marc. Nivet en passa par tout ce qui voulut, & après avoir reçû le prix convenu avec lui, se rendit à l'instant au lieu où étoient ses Camarades. Aussi tôt qu'ils se virent, ils se mirent à crier: *Vivat*, voilà, notre bon Maître, & en même tems se jettérent à son col pour lui marquer la joie qu'ils avoient de le voir sain & sauve.

Nivet aussi pénétré de plaisir de leur caresses, que de sa glorieuse entreprise, s'assit & leur rend compte des moyens dont

il s'étoit servi pour parvenir à son éxécution. Après quoi il se fit aporter les saccoches qu'il avoit fait sur son cheval, les ouvrit en leur presence, & leur fit voir à découvert la vérité du fait.

Jamais surprise ne fut plus grande que celle de ses Camarades, qui s'étoient imaginés que le *Confis* (un des Sobriquets de Nivet (leur avoit joué une Gasconnade, mais la distribution qu'il leur fit à chacun de la somme provenuë de son Vol, les dépersuada entiérement

Combien de fois avons-nous vû sur l'Echafaut des misérables expirer qui n'en avoient pas tant fait que Nivet, ce n'est cependant pas la fin de ses meurtres, de ses vols & ses violences, celui qu'il a fait dans la rue Coquiliere, en la personne du nommé Bollot de Tasmet, mériteroit seul une description entiére; mais comme tout ce qu'il a fait pour y parvenir ne pourroit causer que l'horreur dans l'esprit de ceux qui en feroient la lecture, nous nous sommes contentez de le citer sans le détailler, quoique ce soit un des chefs de son accusation.

Eustrate brûla le Temple d'Epheſe dans la seule pensée d'immortaliser son nom & sa mémoire. Nivet pour immortaliser le sien, ne croit pas avoir porté ses dépor-

tiens assez loin pour avoir un tel honneur. Que fait il pour l'acquérir? Il projette de voler le Temple de Saint Nicolas du Cardonnet; il le propose à ses Camarades, qui d'un commun accord approuvent son dessein. Les mesures prises pour en avoir les effets ils se rendent au nombre de quatre à cette Eglise, où ils entrent à la faveur d'une croisée des voûtes, après quoi ils emportérent ce qu'ils trouvent de plus facile à transporter & se retirerent.

Ce Vol fut suivi de celui de la Paroisse de Saint Loüis de Versailles, ce qui fait connoître que ce Scélérat alloit de vols en vols, de crimes en crimes; il auroit pû dès ce tems mettre afin à toutes ses mauvaises actions, & suivre l'exemple de son Maître d'école Bauvoir. Mais quand un homme s'est une fois adonné au libertinage, le voit-on rarement s'en deshabituer. Tel a été Nivet, il se fortifia de plus en plus dans ses affreux desseins, & s'imagina que la qualité de Chef & de Capitaine, dont l'honorérent dans ce tems ses Camarades, devoit l'engager à inventer tout ce qu'il y avoit de plus horrible & de plus détestable à concevoir pour remplir la place qu'on venoit de lui donner. Filouteries, Vols, Meurtres, Assassinats, Sacriléges, Prophanations, Blasphêmes; il mit tout en

uſage pour exceller ſur ſon Prédéceſſeur Cartouche.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions entrer dans le détail de tous les crimes énormes qu'il a commis pendant ſa vie. Nous nous contenterons ſeulement de dire qu'il n'eſt guéres de Provinces de ce Royaume qui n'ait reſſenti les effets de ſa cruauté & celle de ſes Complices ; la Normandie en eſt la principale.

Nivet pleinement informé de la vigilance du Magiſtrat qui veille à la ſureté des Bourgeois de cette Ville, en ayant eu la preuve proche le Palais, où des Archers avertis qu'il y étoit, l'arrêtérent, mais lui ſans s'intimider, cria au ſecours, en diſant qu'on le conduiſoit en Priſon pour une Glace de Caroſſe qu'il avoit caſſée par mégarde, & qu'il étoit prêt de payer ; il fut arraché des mains des Archers par la Populace, qui toûjours prévenue par l'extérieur, prend le parti de celui qu'elle voit attaquer ſans la connoître.

Cette funeſte épreuve que Nivet fit des ſurveillans à ſa condition, lui fit bien ſentir qu'il ne faiſoit pas bon pour lui à Paris ; il auroit bien mieux vallu que cette même Populace eût livré ſon Boureau à la Juſtice, que de le garder dans ſes entrailles ; mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a vû

une

une mere nourir un vipere dans son cœur. Nivet dès ce moment prit la résolution de quiter Paris, & d'aller chercher fortune ailleurs. La Province de Normandie fut l'objet de ses attentions, il la connoissoit à fond puisqu'il en étoit originaire; les tours & les détours, & les endroits les plus écartés, comme les plus périlleux, ne lui étoient pas inconnus; tous les jours nouveaux vols, tous les jours nouvelle augmentation à sa vie criminelle.

A la fin fatigué de voir qu'il ne faisoit rien dans cette Province qu'il avoit choisie pour le Théatre de ses inhumanités, il fit un voyage au Village de la Croix Saint Oüen, entre Senlis & Compiegne; là il fut loger chez une veuve qu'on lui dit être à son aise; cette veuve le reçût avec ses Camarades, le mieux qu'il fut possible, & leur donna tout ce qu'ils souhaitoient, ce qui fut cause de sa mort & de celle de deux enfans qu'elle avoit; car Nivet accompagné de ses Camarades, la poignarda avec ses deux fils, força ensuite les armoires, fonilla dans ses poches & n'y trouva que quinze livres, ce qui lui fit dire que ce n'étoit pas la peine d'assassiner trois personnes, pour n'avoir que cinq livres par tête. Plaisante reflexion pour un homme qui n'aspire que la roue, & que fait bien voir l'en-

durciſſement de ſon cœur.

Peu ſatisfait de ſa démarche dans le Village de la Croix Saint Oüen, il ſe ſauva précipitamment à Roüen, où il prit la réſolution de voler une de ſes principales Egliſes. Après pluſieurs Aſſemblées tenues avec ſes Camarades à ce ſujet : Voici de la maniere dont il s'y prit pour parvenir à ce vol ; il ſe traveſtit en habit noir, centrefaiſant l'homme dévot, déguiſa ſes Camarades en Domeſtiques & leur donna une livrée, après quoi il fut loger aux environs de S. Godaril, ne manqua pas pendant pluſieurs jours d'aſſiſter à la grand'Meſſe avec une piété qui auroit ſurpris tout autre, que Meſſieurs de cette Egliſe. Les aumônes qu'il faiſoit aux pauvres qui venoient lui demander, ne lui ſervirent pas peu à établir ſa réputation dans tout le quartier, & ſur tout dans cette Egliſe ; il fit en très-peu de tems la connoiſſance du Sacriſtain, dont il s'attira entierement la confiance. Le Sacriſtain édifié de ſa bonne conduite en aparence, lui fit voir les ornemens de l'Egliſe : Nivet lui fit entendre qu'il les augmenteroit par un preſent avant que de partir ; cela eſt digne de votre généroſité, répondit le Sacriſtain, & en même tems il le laiſſe ſeul dans la Sacriſtie, tandis qu'il alloit porter les Burettes où l'on alloit dire la Meſſe. Nivet profita

72997W

de ce tems pour examiner les fermetures des armoires qui renfermoient les ornemens, celles des portes & des croisées ; il finissoit son examen dans le tems que le Sacristain arriva, qui lui fit des excuses d'avoir tant tardé. Nivet dans ce moment tira de sa poche un Louis d'or qu'il donna dans l'intention de faire dire le lendemain une Messe de *Requiem* pour ses parens défunts : le Sacristain reçût le Louis, qu'il enregistra Nivet ne manqua pas de s'y rendre le lendemain, & il donna à tout les assistans des preuves d'une véritable piété, quoiqu'elle ne fut qu'aparente. Le lendemain sur le minuit, trouva le moyen d'entrer dans la Sacristie par l'endroit qui lui parut le plus accessible ; il fit attendre au pied de la fenêtre par la quelle il entra ses faux Domestiques, & après avoir forcé les armoires de la Sacristie avec une pince qu'il avoit aportée, il en prit tout ce qu'il y avoit de plus riche, & le donna à ses Camarades ; le coup fait, il retourna chez lui, en fit faire un ballot pendant le reste de la nuit, & partit le lendemain avec sa clique pour Paris, si tôt qu'il projetta d'aller vendre le butin qu'il avoit aporté. Pour cet effet, il déguisa en Curé d'une Paroisse de Rouen, fit passer ses Camarades pour des Marguilliers, & chargea un protefaix du Ballot ;

s'en fut ensuite trouver un Marchand à qui il dit qu'il étoit Curé d'une Paroisse de Rouen que les Messieurs qui l'accompagnoient en étoient les Marguilliers, qu'ils venoient tous ensemble pour se défaire d'ornemens enciens qui n'étoient plus de mode. Le Ballot à l'instant fut ouvert. Le Marchand, après avoir examiné ce qu'il contenoit, leur en demanda le prix, & leur en offrit le sien, sa médiocrité révolta le pretendu Curé, & l'obligea à se recrier sur l'injustice des Marchands. Les Marguilliers supposés qui ne souhaitoient rien tant que d'avoir de l'argent, le tirérent à part, & lui représentérent qu'il ne devoit pas hésiter d'accepter l'offre du Marchand, & se retournant en même tems du coté du Marchand, lui firent entendre qu'ils ne se défaisoient de ces ornemens que pour avoir suplément d'argent pour en acheter de nouveaux; ensuite parlant à l'oreille du prétendu Curé, ils lui remontrent le danger qu'un trop long retard pourroit causer. Cette réfléxion détermina ce faux Porteur à souscrire. Le Marché fait, argent compté, ils s'en allerent, jugeant que leur présence étoit nécessaire ailleurs.

Ce Vol peut passer pour un des plus subtils qu'on ait encore vû; aussi Nivet étoit bien aise de faire connoître à l'avenir qu'il étoit Maitre dans ce genre.

Il n'en resta pas là, il employa tous les stratagêmes possibles pour se rendre plus criminel, & mena cette vie jusqu'à l'âge de trente deux ans, sans avoir payé le peine de ses forfaits; mais comme Dieu ne laisse rien d'impuni, l'action que fit ce malheureux dans cette année, a donné lieu à son Jugement & à la découverte de tous ses Complices.

Comme dans les grandes Cérémonies les voleurs profitent de ce tems pour faire les meilleurs coups, aussi N. vet avoit un Calendrier de toutes les Fêtes, Cérémonies, Spectacles, Foires & Marchez, dans l'esquels il se faisoit payer adroitement de ses droits de préfence & de celui de ses honorables Assistans, par les Vols & Filouteries qu'ils faisoient.

Il se mit en tête qu'il feroit une bonne proye s'il alloit à la Foire de Guybray qui se tient au mois d'Août. Il en communiqua à à Baremon & à Mancion. Sa résolution fut très-goûtée de ses Messieurs. Il fut avec eux, & après avoir observé tout ce qui s'y passoit, & les moyens qui pourroient leur procurer le plus d'argent comptant, il jetta les yeux sur le sieur David & son Epouse, qui étoient logés dans le même endroit que lui, il les aborda d'une maniere très-obligeante, leur demanda ce qu'ils

penſoient de la Foire, & ſi l'argent circuloit. David lui répondit que cela n'alloit pas trop bien, qu'il n'avoit pas reçû la moitié de ce qu'il comptoit. Nivet lui répliqua qu'il avoit reçû la motié des marchandiſes qu'il avoit aportées. J'en ai bien ceçû autant, lui répondit le Sieur David. Eſt-ce-là recevoir, lui dit ſon épouſe, au prix du tems paſſé? J'en conviens, Madame, reprit Nivet, mais c'eſt beaucoup aujourd'hui. L'heure du dîner arriva, il leur propoſa d'être de leur Partie s'ils le trouvoient bon, ce qu'ils acceptérent. Ils ne s'entretinrent pendant tout le dîner que du prix de leur marchandiſes, & du tems qu'ils ſéjourneroient. Nivet pleinement informé du ſéjour du Sieur David & de ſon Epouſe, ayant apris par eux mémes qu'ils partiroient le lendemain pour Amiens, partit le même jour, & les attendit le lendemain à la deſcente de Moulineaux, où de concert avec ſes Camarades, il les aſſaſſina tous deux, leur vola leur argent & tous leurs effets, & ſe ſauva du côté de Paris, où il fut pris quelques jours après par des Archers de Robe Courte, le premier Dimanche de Septembre de l'année mil ſept cens vingt-huit, qui le conduiſirent en priſon, d'où il n'eſt ſorti que le trente-un May dernier pour être éxécuté en Place de Grève con-

formément aux dispositions de l'Arrêt rendu le trente, tendant à la condamnation de mort, & de quatre de ses Complices les plus affidez, du nombre duquel a été Beauvoir, son Maître d'Ecole, que l'on avoit fait venir du port de Cette, où il étoit retiré, pour être confronté avec lui sur la déposition qu'il fit de l'assassinat desdits Boulanger, Chesnet & Herpin, dont il étoit complice avec lui.

Il y auroit de quoi faire un Volume entier, si l'on vouloit raporter ses crimes, vols, filouteries, subtilités & assassinats. En voilà, ce me semble, assez de dit, pour prouver de cet homme étoit capable de tout entreprendre, s'il eût vécu plus long-tems. Sa Vie & sa malheureuse fin nous fait bien connoître que Dieu tôt ou tard punit les Scélérats, & qu'il les abandonne à la sévérité des Loix humaine comme des Victimes dûes à sa Justice, & pour servir d'exemple à la Jeunesse qui méprise les avis des peres & meres.

FIN.

Permis d'imprimer & débibiter. A Roüen, ce 31 Juillet 1753.

VARNIER.